Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260507-DEC202606-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026_06

en date du 7 mai 2026

TRAVAUX D'EXTENSION DU COMPLEXE SOPRTIF
MODIFICATION N°1 - LOT N° 1
« Terrassement VRD »

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,
Vu la consultation lancée pour la réattribution du lot 1 du marché des travaux d'extension du complexe sportif suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise TPB
Vu la décision 2026-04 en date du 19.03.2026 attribuant les travaux de « Terrassement VRD » - Lot 1 à l'entreprise MAN TP sise ZA Gérard – 4 rue Joseph CUGNOT 35 500 MONTREUIL SOUS PEROUSE pour un montant de **59 718,00 € HT** .
CONSIDERANT les préconisations pour éviter tout risque d'inondation,
CONSIDERANT que la 2nde de phase de travaux est décalée dans le temps,
Vu le devis transmis par l'entreprise MAN TP, d'un montant de **6 940,50 € HT**, validé par le maitre d'œuvre,

DECIDE

Article 1 : De fixer le montant du lot N°1 « Terrassement VRD » du marché relatif aux travaux d'extension du complexe sportif à **66 658,5 € HT**,

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'une modification N°1 à l'acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)